

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 13/06/2024 à 19H30**

**PRÉSENTS** : François BROCARD ; Dominique BALDERANIS ; Philippe BERNA ; Freddy MARTIN ; Georges DUQUESNE ; Joëlle MASSA ; André ODDON ; Florence PILLANT ; Patricia BONNOT ; Diane FACOMPRESZ ; Pierrick PINET

**ABSENTS EXCUSÉS** : Annette GUEYDAN (procuration à François BROCARD), Pascale DARDIER (procuration à Joëlle MASSA), Laurence ALGOUD (procuration à Georges DUQUESNE)

**ABSENTS NON EXCUSÉS** :

**Date de la convocation** : 07 juin 2024

**Secrétaire de séance** : Patricia BONNOT

**La séance débute à 19h35.**

**01. Approbation de la modification des statuts de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme.**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (2 contres Annette GUEYDAN et Freddy MARTIN ; 6 abstentions : Dominique BALDERANIS, Georges DUQUESNE, Joëlle MASSA, Patricia BONNOT, Diane FACOMPRESZ, Pierrick PINET), des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- **APPROUVE** la modification des statuts de la CCCPS;
- **MANDATE** le maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment pour en tenir informé le président de la communauté de communes

**02.Approbation du rapport d'activité SDTV 26 pour l'année 2023**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ, a pris acte du rapport d'activité du SDTV 26 pour l'année 2023*

**03. Modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR)**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- **DÉCIDE** de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :
  - mise à disposition du public des pièces permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie,
  - organisation d'une réunion publique en 2024 pour présenter les choix de la Commune. La date sera portée à la connaissance du public par affichage en mairie, par insertion dans la presse locale et sur le site Internet de la Commune,
- **MANDATE** le maire pour la mise en œuvre de cette décision.

#### 04. Instauration de déclaration préalable obligatoire pour la pose de clôtures, portail et rénovation de façades

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (2 contres Joëlle MASSA, Pascale DARDIER ; 1 abstention Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- *DECIDE de soumettre la pose de clôtures, portails et la rénovation de façades à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal*
- *AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.*

#### 05. Décision Modificative au budget général au chapitre 67 :

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- *DÉCIDE des modifications budgétaires (M57),*
- *MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision.*

#### 06. Adoption d'un avenant à la convention de mandat pour la création des réseaux d'eaux pluviales et la reprise de la voirie : Centre Ancien

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- *ACTE l'avenant*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mandat pour la mise en œuvre du réseau d'assainissement en eaux pluviales et la reprise de la voirie pour le projet du Centre ancien à Saillans*

#### 07. Aide financière exceptionnelle pour le financement du contrôle sanitaire du SIVU les Enfants du Solaure

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- *VALIDE l'aide financière exceptionnelle à hauteur de 8 117.00 € au SIVU « les Enfants du Solaure »,*
- *AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.*

#### 08. Tarifs droits de stationnement et services de l'aire de camping-car municipal, route Royale

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (1 abstention Joëlle MASSA) des suffrages exprimés des membres présents et représentés*

- *FIXE les tarifs de l'aire de camping-cars à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,*
- *AUTORISE le Maire à la mise en œuvre de cette mesure dans le cadre des lois et règlements en vigueur.*

#### 09. Demande de subvention pour la rénovation du monument aux morts place Maurice Faure

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,*

- *ACCEPTE le coût des travaux s'établissant à 6 600,00 € HT soit 7 920,00 € TTC*
- *DIT que les crédits budgétaires sont inscrits pour le financement de cette opération,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG)*
- *MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,*

**10. Participation financière à la création du circuit de la Clairette à Saillans :**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (1 abstention Pascale DARDIER) des suffrages exprimés des membres présents et représentés :***

- ***ACCEPTE de participer financièrement à hauteur de 3 740,00 € pour l'installation de panneaux de signalétique dans le cadre du projet de création du circuit de la Clairette à Saillans,***
- ***DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024 au chapitre 011 article 6281***
- ***MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet conformément aux dispositions précédentes,***

**11. Village ambassadeur du don d'organes :**

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés***

- ***DECIDE d'être « Village ambassadeur du don d'organes »,***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative aux engagements en lien avec ce projet et à l'exécution de la présente délibération.***

***La séance est levée à 21h52***

Saillans, le 13 juin 2024

Le Maire,  
François BROCARD



